

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022****OBJET DE LA DELIBERATION : VANNE AUTOMATIQUE DES MARMITES  
DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE – REALISATION BY-PASS**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de 11 sur lesquels il y avait 7 membres présents ou représentés, à savoir :

**Présents :**

1- Mme BROSSE Chantal	7- M. VERNET Gérard
2- M. CHAZAL Jacques	8-
3- M. COUCHAUD Patrice	9-
4- M. FRECON Laurent	10-
5- M. REBOUX Georges	11-
6- M. REVEILLE Yves	

**Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves – M. CHARRETIER Nicolas – M. OGIER Yvan - M. SANIAL Jean****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges****La réunion est présidée par Mme Chantal BROSSE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en l'absence de M. le Président Jean-Yves BONNEFOY.**

Mme la Vice-Présidente rappelle que par délibération du 14 décembre 2021, les membres du Comité ont validé le lancement du projet de Mise en place d'une vanne de régulation au PK 14,3 de la branche principale du canal du Forez sur la Commune de ST MARCELLIN EN FOREZ au lieu-dit Les Farges.

Une demande de financement complémentaire de 105200 € doit être déposée auprès de l'Etat car actuellement seules sont acquises les subventions correspondant à 70% de 299300 € HT.

En effet, il est entre autres nécessaire de mettre en place un by-pass qui n'était pas prévu initialement et les révisions de prix risquent d'être conséquentes.

Mme la Vice-Présidente fait part aux membres du Comité de l'analyse des offres du Bureau d'études VDI pour la réalisation des travaux de mise en place du by-pass.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve le dossier de demande de subvention complémentaire à déposer auprès des financeurs potentiels,
- Décide de retenir l'offre variante de l'entreprise SADE pour un montant de 79920 € HT pour la réalisation du by-pass,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20221216-B01-20221216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

- Approuve le marché de travaux qui en découle,
- Donne délégation à son Président pour le signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces décisions.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A MONTBRISON, le 16.12.2022**

Pour Le Président du S.M.I.F.,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
**Chantal BROSSE**

